



## **Programme de Formation AE Certification professionnelle Animateur d'Equitation Niveau 3**

Responsable : Hugo CHARANTON. ACTION CHEVAL FORMATION. Siège social : 3 rue Honoré de Balzac 38100 GRENOBLE. [actionchevalformation@hotmail.com](mailto:actionchevalformation@hotmail.com) tel : 06 08 48 93 02. Agrément FFE n°2024AE012.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Le diplôme permet l'accès à l'emploi : « Animateur – Soigneur » :

- BC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre ; participer à l'organisation et à la gestion de la structure équestre ; assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre.
  - BC2 : animer et encadrer les activités équestres en sécurité : construire des situations d'apprentissage des activités équestres ; conduire une séance d'équitation en sécurité ; sécuriser les pratiques équestres.
  - BC3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être : réaliser les soins des équidés ; assurer le suivi de la cavalerie d'école ; conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école.
- Le diplôme donne la dispense aux TEP (Test d'Exigences Préalables) : test d'équitation nécessaire à l'entrée en formation au BPJEPS Educateur Sportif mention Equitation en 4 BC.

### **PUBLIC VISE**

Peut se porter candidat à la formation AE toute personne de 16 ans minimum (sans limite d'âge) capable de satisfaire aux pré-requis (exigences préalables) réglementaires.

Admission sur dossier, entretien de motivation.

### **HANDICAP**

Toute personne en situation de handicap peut se porter candidat. Elle sera accompagnée par le référent handicap Hugo Charanton.

### **PREREQUIS**

\*Attestation de formation relative au secourisme (PSC ou équivalent)

\*Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités équestres datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

\*diplôme de degré 1 ou galop 6 délivré par la FFE. Galop 5 lorsque la formation se déroule en apprentissage.

### **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

La formation est effectuée en alternance pédagogique entre un centre de formation et une structure d'accueil habilitée.

L'alternance déclenche, favorise et consolide l'acquisition des compétences nécessaire pour l'obtention du diplôme et l'exercice professionnel.

Le rythme des regroupements en centre de formation est de 2 journées par semaine en moyenne. Les journées de formation en regroupement sont de 8 heures.

La construction pédagogique s'anime à partir de la découverte des compétences professionnelles acquises sur le terrain.

Les cours interactifs favorisent la richesse des contenus en développant la participation de chacun.

Les regroupements sont organisés en 4 temps :

1 - Cours, travaux pédagogiques et pratiques équestres. Elaboration des dossiers : accompagnement.

2 - « Donner du sens ». Rappel des objectifs : calendrier et préparation aux évaluations : accompagnement, examens blancs.

3 - « S'organiser » : Organiser son emploi du temps dans la structure : travail de formation, participation au fonctionnement de la structure.

4 - Relationnel entre Stagiaires-Formateurs-Tuteurs



## CONTENU

- 1 – Des cours théoriques en regroupement sur les thèmes suivants : liste non exhaustive :
  - Pédagogie liée aux activités équestres, Hippologie et soins équins, Equitation théorique, Histoire de l'équitation, Réglementation liée aux activités équestres, Consignes de sécurité, Communication, Connaissance des différents publics, Construction de projet, Notions d'éthologie
- 2 – Travaux complémentaires, fiches pédagogiques, observation "in situ", exposés, travaux attendus (TA).
- 3 – De la pédagogie expérimentale en centre de formation.
- 4 – Découverte des nouvelles « disciplines » (différentes pratiques et activités équestres : pony-games, TREC...)
- 5 – Pratique équestre : dressage, obstacle et travail à pied.
- 6 – Techniques d'entretien, analyses de la pratique, programmation.
- 7 – Initiation à l'éthologie.
- 8 – Travail sur la méthodologie (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre)
- 9 – Partage d'expérience lors des regroupements de formation.

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Le lieu principal du déroulement de la formation en regroupement est un centre équestre qui bénéficie d'une infrastructure conséquente (manège, carrière/sol technique, terrain de cross, salle de cours confortable, club house équipé) et d'une cavalerie adaptée :

Centre Hippique des Alpes – route de Lancey - 38330 SAINT-ISMIER

Centre Equestre Le Troubadour 38500 LA BUISSE

## ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'un coordinateur DESJEPS et d'une équipe de formateurs diplômés d'état d'enseignant d'équitation, expérimentés dans la formation et dans l'exercice de leur métier.

Cette équipe est confortée par des intervenants experts dans leur domaine.

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANCE

Accompagnement pédagogique du Tuteur dans les acquisitions de compétences, les préparations des évaluations. Le livret d'alternance est le support privilégié de la relation entre le tuteur, le stagiaire et le formateur. Il contient le calendrier pédagogique, des fiches de liaison (qui renseignent chaque semaine des compétences développées en centre équestre et en regroupement et qui sont signées chaque semaine par le tuteur puis par le formateur), des feuilles de présence en centre équestre signées chaque jour par le stagiaire et le tuteur puis remises au formateur.

A.C.F organise des réunions de rencontre avec l'ensemble des tuteurs et leur remet un guide du tuteur. Les tuteurs sont sollicités à participer à de la formation continue en pédagogie.

Les tuteurs sont invités à participer aux situations d'évaluations formatives.

Le coordinateur reste en contact permanent avec les tuteurs par téléphone ou mail. Le coordinateur et les formateurs se déplacent en centre équestre selon les besoins. Les formateurs ont l'occasion de les rencontrer sur le terrain.

## MODALITES

Inscription auprès de ACF et ouverture d'un livret de formation à la FFE

Les tuteurs des structures d'accueil sont habilités par la FFE.

Accompagnement-grâce au réseau de tuteurs- dans la recherche de la structure d'accueil.

Convention de stage tripartite entre le stagiaire, le tuteur et Action Cheval Formation.

Calendrier : Durée : 10 mois

Entrée en formation : Septembre. Etablissement d'un contrat de formation stagiaire.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle.

L'obtention du diplôme est liée à la validation des trois BC (Blocs de Compétences) du référentiel de certification, consultable sur le site de ACF : <https://actionchevalformation.fr>